

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2008

CP 08/05-04

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 44 et RD 958
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 44 et RD 958.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 31 mars et 7, 14 et 28 avril 2008 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 44 - PR 9+977 à 19+217 - Reprofilement de chaussée
BEAUMONT DE LOMAGNE -LARRAZET – BELBESE - VIGUERON

Montant : 374 449,26 € HT (solution variante)

Délai d'exécution : 12 semaines

Attributaire : SACER Atlantique (31)

RD 958 – PR 48+500 à 49+017 – Reprofilement de chaussée - NEGREPELISSE

Montant : 395 671,40 € HT

Délai d'exécution : 12 semaines

Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 31 mars et 7, 14 et 28 avril 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 44 et RD 958 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 44 - PR 9+977 à 19+217 - Reprofilement de chaussée BEAUMONT DE LOMAGNE -LARRAZET – BELBESE - VIGUERON

Montant : 374 449,26 € HT (solution variante)

Délai d'exécution : 12 semaines

Attributaire : SACER Atlantique (31)

RD 958 – PR 48+500 à 49+017 – Reprofilement de chaussée - NEGREPELISSE

Montant : 395 671,40 € HT

Délai d'exécution : 12 semaines

Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,